



## Maison Dacquin Pôle de prévention des conduites addictives

---

### **LES JEUDIS DE LA PREVENTION**

**Jeudi 26 novembre 2009 de 14 à 16 heures  
à la Maison Dacquin**

### **« Alcoolisation massive : quels dommages, quelles attitudes »**

27 personnes étaient réunies pour cette rencontre parmi lesquelles : assistantes-sociales scolaires, infirmières scolaires, professionnels du travail social et de la prévention.

Pour aborder ce sujet, nous avons invité le Docteur Pascal Bérenger, praticien hospitalier.

**Quelques chiffres** sont donnés par le Docteur Bérenger en début de séance :

- a) Selon l'enquête ESPAD 2007, alors que la consommation d'alcool diminue en Europe, il y a une augmentation des alcoolisations massives chez les jeunes de 15/16 ans : 36% de ces jeunes ont déjà connus ce type d'alcoolisation contre 29% en 2003.
- b) L'Académie de Toulouse a également fait une enquête et on apprend que 59% des enfants de onze ans ont déjà bu de l'alcool.
- c) Pour l'OFDT, les alcoolisations massives, de 2003 à 2008, sont en progression de 10% avec une explosion de cette augmentation en Grande Bretagne et en Irlande.

**En début de séance**, les personnes présentes font un **état des lieux** de ce nouveau phénomène qui existe depuis quelques années mais qui devient de plus en plus préoccupant :

Les « binge-drinking » peuvent toucher des jeunes qui ont des difficultés (manque de confiance en soi...) mais souvent des jeunes qui n'ont pas de problème particulier, pas de souffrance caractérisée. Cependant pour quelques uns, ces alcoolisations sont le marqueur d'une pathologie mentale.

Les alcools consommés : bière, vodka, whisky, pré-mix. Les jeunes et les femmes sont la cible privilégiée des alcooliers. Ont été créés dans le nord de l'Europe des « alcoolpops » alcool fortement dosé et très sucré. Les enfants de 8-12 ans sont ciblés.

Pour la plupart des jeunes gens, la consommation excessive d'alcool s'apparente à une recherche festive.

Chez les collégiens, on remarque que les alcoolisations se font avant de venir au collège, ils arrivent « défaits ». Un exemple d'une enseignante « Ce matin lors de mon intervention dans une classe de 4<sup>ème</sup>, les 3/4 des élèves avaient déjà bu ». Chez les lycéens, autre mode de consommation : dans la rue entre les cours.

Une hospitalisation par semaine d'un jeune suite à une alcoolisation massive. Nombre plus important après la fin des cours (brevets des collèges....) et en période d'été.

Dans les clubs de sport, chez les 17/25 ans on peut observer des consommations de 3<sup>ème</sup> mi-temps très importantes « On ne prend pas la voiture, on peut boire... ».

### **1) Les dommages :**

Première prise d'alcool : pas de tolérance au produit, par la suite augmentation de la dose pour ressentir les mêmes effets. Chez les jeunes premières prises d'alcool : 1g/l de sang. Les plus expérimentés : 2,5g/l de sang.

Ces états d'ivresse amènent des troubles du comportement avec des conduites à risques (violence, sexualité). Ce sont les signes avant-coureurs des comas éthyliques. En effet, lorsque le seuil de tolérance est atteint, il y a des troubles cardiovasculaires (défaillance cardio-respiratoire). C'est l'état de choc. Certains jeunes après une grosse alcoolisation s'arrêteront, d'autres continueront.

Dans le cas d'ivresses pathologiques, on peut noter des hallucinations, des délires et des passages à l'acte (meurtre, viols...).

Une anecdote : sur 250 élèves d'une classe de jeunes en études supérieures, 80/100 jeunes ont connu « des trous noirs ». Les trous noirs sont liés à la quantité d'alcool absorbée = trous de mémoire, destruction irréversibles des neurones, zones du cerveau détruites. La répétition des « Binge drinking » = lésions cérébrales.

Plus la consommation d'alcool est rapide et se fait tôt dans la vie du jeune, plus il y a des risques d'alcoolodépendance. En consultation à l'hôpital de Chambéry, on peut voir arriver des jeunes dépendants à l'alcool alors qu'ils n'ont que 23 ou 24 ans (10 ans d'alcoolisations).

Au sein des familles d'alcooliques il y a une prédisposition des enfants, sans oublier les alcoolisations d'alcool chez les femmes enceintes (préjudices irréversibles pour le fœtus – l'alcool passe la barrière du placenta).

Attention, chez les petits enfants, responsabilité des parents (sirop antitussif contient de l'alcool).

## **II) Comprendre les mécanismes :**

- a) Recherche du plaisir, et dans l'excès, il y a un plaisir de la défonce qui tire prestige de cette situation (photos et films sur internet)
- b) Compensation stress (des parents, études, vie professionnelle, ...).
- c) Répondre à un mal être
- d) Se « lâcher »
- e) Se désinhiber (faciliter l'approche de l'autre, relationnellement/sexuellement)
- f) Effet de mode : « Faire comme tout le monde », « Appartenir au groupe ». Les jeunes consomment rarement de l'alcool seuls.  
Commune à toutes les grandes écoles, les soirées d'intégration : biture express = mort et renaissance

## **III) Que dit la loi ?**

En 2009, les lois ont changé :

- a) Interdiction vente alcool tout public entre 18 heures et 8 heures du matin y compris dans les stations services.
- b) Interdiction de vente d'alcool réfrigéré.
- c) Interdiction vente aux moins de 18 ans.
- d) Open bar (distribution gratuite d'alcool) interdit

## **IV) Qui est responsable ?**

- Un majeur fournit en alcool un mineur...
- Les parents envers les enfants... trop de parents n'ignorent pas le problème mais le sous-estiment. Attention ! Responsabilité juridique des parents ?
- Le chef d'entreprise envers les salariés

En fait, il n'y a pas de différence entre la vente et la mise à disposition d'alcool à titre gracieux : tombe sous le coup de la loi.

### **V) Quelles attitudes à avoir :**

En Suède et Norvège des actions se font : Comment protéger les jeunes quand ils sont ivres ? Mode de gestion collective, encadrement médico-social, puis un entretien avec les parents lorsqu'ils viennent chercher leurs enfants.

Chez nous :

⇒ Sensibiliser les jeunes (comment agir face à un coma éthylique, un tour noir d'un ami (ie)).

⇒ Proposer un soutien psychologique chez les jeunes qui ont déjà connu une alcoolisation massive.

⇒ Informer les parents

⇒ Faire appliquer la loi par rapport à la vente de l'alcool (dans les supermarchés....)

⇒ IPM (loi rarement appliquée)

Dans l'absolu :

Redonner du sens aux rencontres, de l'intérêt sociétal.

**Et surtout**, en cas d'une alcoolisation massive d'un jeune appeler les secours, les pompiers.

Mais le « binge-drinking » ne touche pas que la jeunesse...

*Ce résumé des échanges a été rédigé par Catherine Argoud, secrétaire à la Maison Dacquin et Denis Manigand, éducateur spécialisé à la Maison Dacquin.*